

Paris, le 7 février 2023

**Monsieur Pap NDIAYE**  
**Ministre de l'Éducation nationale et de la**  
**Jeunesse**  
**110, rue de grenelle**  
**75007 Paris**

Monsieur le Ministre,

Les directrices et directeurs d'écoles et sont des acteurs essentiels du système éducatif. Le SE-Unsa le rappelle sans cesse, que ce soit lors de nos interventions en instances ou dans la presse, de nos auditions avec des parlementaires, ou encore à l'occasion de notre semaine de la direction et du fonctionnement de l'école.

Pour le SE-Unsa, il est indispensable de travailler sur quatre axes afin d'obtenir :

- une programmation pluriannuelle d'augmentation du régime de décharges ;
- une amélioration des conditions d'exercice des directeurs et directrices ;
- une meilleure reconnaissance financière ;
- une évolution visant à créer un statut juridique pour l'école.

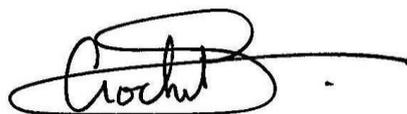
Par ailleurs, plusieurs dispositions de la loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 (loi Rilhac) ne sont pas appliquées.

Alors que son article 5 est en vigueur depuis le 23 décembre 2021, les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école ne peuvent pas avoir lieu par voie électronique car le ministère n'a pas développé de solution de vote adéquate ; il est indispensable d'y remédier au plus vite. De même, l'établissement et la validation des PPMS ne sont plus de la responsabilité des directeurs (article 6 de la loi Rilhac) ; pourtant ceux-ci sont contraints de continuer à les réaliser dans de nombreux territoires, ce qui ne peut plus durer.

Enfin, plusieurs décrets d'application sont toujours en attente de publication. Le SE-Unsa demande que des réunions de concertation soient rapidement menées pour permettre aux organisations syndicales de travailler sur les projets de texte avant leur présentation dans le cadre du CSA-Men.

La reconnaissance et la facilitation du travail des directrices et des directeurs sont essentielles pour améliorer le fonctionnement de l'école. Celui-ci étant l'affaire de tous, c'est donc l'ensemble de la communauté éducative et des usagers de l'école qui en bénéficieront.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**

Copie à

- M. Laurent CRUSSON, Conseiller social

- M. Thomas LEROUX, Conseiller aux affaires pédagogiques et aux savoirs fondamentaux